

1800

B. 15.

Le vingt et un juillet mil huit
 cent quarante sept, nous Pêtre soussigné
 Louis avons baptisé Louis né le dix huit du présent
 Toucy, du légitime mariage de Firmin Toucy La the
 valme et de Polyne Parant, de cette paroisse
 de Parroiss Louis Parant, marraine Chris
 tine Toucy qui sont indiqués

Ant Gosselin Pêtre

B. 15. 1